

PRÉFÈTE DE L'ARIÈGE
DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL
CELLULE ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SMECTOM DU PLANTAUREL
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE À L'EXTENSION DES
CAPACITÉS D'ACCUEIL ANNUELLES DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE
DÉCHETS NON DANGEREUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MANSSES

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral de la préfète de l'Ariège en date du 16 septembre 2019, une enquête publique est ouverte du **7 octobre 2019 au 6 novembre 2019 inclus** sur le dossier présenté par le SMECTOM du Plantaurel, siège social Las Plantos 09120 Varilhes, relatif à la demande d'autorisation environnementale pour l'extension des capacités d'accueil annuelles de l'installation de stockage de déchets non dangereux sur la commune de Mansses.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Du **7 octobre 2019 au 6 novembre 2019 inclus**, le dossier de demande d'autorisation avec l'étude d'impact, son résumé non technique et l'étude de dangers, ainsi que les informations relatives à l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront :

- publiés sur le site internet des services de l'État de l'Ariège
<http://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-prefecture/SMECTOM-DU-PLANTAUREL>
- déposés dans la mairie de Mansses, siège de l'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux, ainsi qu'aux heures de présence du commissaire-enquêteur à la mairie de Mansses.

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique mis à disposition à la préfecture de l'Ariège – Bureau du courrier – les mardis, mercredis et jeudis, de 14 h à 16 h et à la mairie de Mansses aux jours et heures habituelles des bureaux le lundi de 14 h à 16 h.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à la mairie de Mansses, ainsi que sur la boîte fonctionnelle de la préfecture suivante : pref-utilite-publique@ariège.gouv.fr. Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur à la mairie de Mansses, siège de l'enquête.

M. Paul Lefèvre, désigné par le tribunal administratif de Toulouse en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations du public, pendant la durée de l'enquête, à la mairie de Mansses, siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- **le lundi 7 octobre 2019 de 15 heures à 17 heures ;**
- **le samedi 19 octobre 2019, de 10 heures à 12 heures ;**
- **le lundi 4 novembre 2019, de 15 heures à 17 heures.**

Toute personne pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de l'Ariège (Cellule Environnement) et à la mairie de Mansses, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le département pendant un an.